

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
WILAYA D'ALGER  
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE BARAKI  
COMMUNE DE BARAKI  
NIF No 41000200001608501013  
N° 07./ BM/2026

2026 مارس 17

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Relatif à l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N° 07/2026 paru dans les journaux nationaux

En arabe «الموعد اليومي» et en français \* L'Algérie Aujourd'hui \* le :23/02/2026

Pour :

REALISATION D'UNE ECOLE PRIMAIRE TYPE D A HAY EL DJILALI BENTALHA.

-COMMUNE DE BARAKI-

En application des dispositions de l'article 65 du décret présidentiel No 15-247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et conformément de la loi 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relative aux marché public.

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ci-dessus qu'à l'issue de l'analyse des offres, le **MARCHE** est attribué provisoirement à :

N°	INTITULE DE L'OPERATION	L'ENTREPRISE ET NIF	MONTANT	MONTANT APRES CORRECTION	Note technique	Délai d'exécution	OBSERVATIONS
01	REALISATION D'UNE ECOLE PRIMAIRE TYPE D A HAY EL DJILALI BENTALHA.  -COMMUNE DE BARAKI-	Houas Mohamed E.T.B/T.C.E  NIF 18316180008519661600	95 991 021.20 D.A	96 267 339.20 D.A	53.50/70	08MOIS	Moins disant financièrement

**N.B :**

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics.le soumissionnaire qui conteste ce choix, peut introduire un recours auprès de la commission des marchés communale dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de parution dans l'un des quotidien nationaux du présent avis.  
Ainsi de se rapprocher du bureau des marchés pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financière au plus tard dans les trois jours qui suit la parution.